QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 2 décembre 2021 Rapporteur : Monsieur Eric GUEGUEN

N° 52

ACTE RENDU EXECUTOIRE

ompte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du :08/12/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/12/2021 (accusé de réception du 07/12/2021)

Acte original consultable au service des assemblées Hôtel de Ville et d'agglomération 44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Tarifs eau potable 2022

Adoption des tarifs de l'eau potable pour l'année 2022 : il est proposé d'augmenter les tarifs selon l'évolution du coût de la vie, soit 1,8 %.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1. de fixer le tarif eau potable sur le territoire des communes d'Ergué-Gabéric, Guengat, Locronan, Plogonnec, Plomelin, Plonéis, Pluguffan et Quimper à l'usager sur la base d'une facture de 120 m³ à 1,493 € HT/m³ :

TARIF 2021	TARIF 2022
1,466 € HT/m³	1,493 € HT/m³

La surtaxe communautaire sera calculée sur la base des 1,493 € HT, déduction faite de la rémunération révisée du fermier (cf. tableau estimatif ci-joint).

Ces tarifs ne prennent pas en compte la redevance pollution de l'Agence de l'eau qui était de 0,30 €/m³ en 2021.

- 2. de maintenir le tarif de vente d'eau au délégataire des communes de Quimper et d'Ergué-Gabéric à 0,564 € HT par m³;
- 3. de maintenir la surtaxe applicable sur les ventes d'eau en gros de Pluguffan aux communes extérieures à 0,564 € HT/m³;

4. de fixer les tarifs de l'eau potable sur les communes de Briec, Edern, Landrevarzec, Landudal, Langolen et Quéménéven selon le tableau ci-après en augmentant la structure tarifaire (part fixe + part proportionnelle).

Sur la base d'une facture de 120 m³, le tarif est de :

- 1,577 € HT Sur le territoire des communes de Briec Edern Landudal ;
- 1,473 € HT Sur le territoire de la commune de Landrévarzec ;
- 1,511 € HT Sur le territoire de la commune de Langolen ;
- 1,330 € HT Sur le territoire de la commune de Quéménéven.

	2021	2022
PART FIXE:		
- Briec – Edern – Landudal – Langolen	36,51	37,17
- Landrevarzec	32,01	32,59
- Quéménéven	26,00	26,47
PART PROPORTIONNELLE:		
de 0 à 300 m³/an		
- Briec – Edern – Landudal	1,245	1,267
- Landrevarzec – Langolen	1,18	1,201
- Quéménéven	1,09	1,110
PART PROPORTIONNELLE:		
- Briec – Edern – Langolen – Landrevarzec		
– Landudal :		
→ de 301 à 6000 m³/an	1,00	1,018
$\rightarrow 6000 \text{ m}^3/\text{an}$	0,935	0,952
- Quéménéven		
\rightarrow + de 300 m ³	0,92	0,937